

**Arrêté de restriction à la
circulation
Temporaire pour travaux
n°07-2478**

Le Président du Conseil Général de la Lozère

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 4^{ème} partie "signalisation de prescription") en date du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 portant approbation de la 8^{ème} partie "signalisation temporaire" du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général n° 07-2343 du 3 septembre 2007 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Routes, Transports et Bâtiments,

CONSIDERANT les caractéristiques techniques de l'ouvrage Tunnel de Marquaires sur la **RD 907** nécessitent que la circulation soit réglementée.

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison des motifs ci-dessus indiqués, des restrictions devront être apportées à la réglementation générale de la circulation sur la **route départementale 907 P.R 4+112** sur le territoire de la **commune de Bassurels**.

ARTICLE 2 : Ces restrictions à la circulation des véhicules s'appliqueront du **mercredi 19 septembre à partir de 17h00 au lundi 31 décembre 2008**.

Durant cette période :

- la circulation sera **mise sous alternat** régulé par feux tricolores ou par sens prioritaire
- la vitesse sera **limitée à 30 km/h**,

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par les services de l'UTCG de Florac.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur des Routes, des Transports, et des Bâtiments,
Monsieur le chef de l'UTCG de Florac,
Madame le Maire de Bassurels,
Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Lozère,
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mende, le 20 septembre 2007
Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur des Routes, Transports
et Bâtiments,

Patrice BOUZILLARD